




Aix en Provence  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-117**

Séance publique du

23 juin 2014

Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture	
Identifiant :	
Date de signature :	26 juin 2014
Date de réception :	25 juin 2014
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SÛRE - COMPTE RENDU AFFIÈRÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉALITÉ</p>	

**OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE  
MADAME LE MAIRE POUR L'EXERCICE 2013**

Le 23 juin 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/06/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

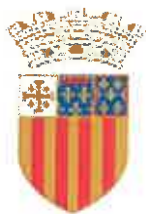
Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Francis TAULAN, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Karima ZERKANI à Madame Danièle BRUNET.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Maryse JOISSAINS MASINI.

Secrétaire : S.DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



01.02

**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Finance - Programmation -  
Informatique et RRH  
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 JUIN 2014

Nomenclature : 7.1  
Decisions budgetaires

-----

**RAPPORTEUR** : M. Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : COMPTABILITE COMMUNALE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE MADAME LE MAIRE POUR L'EXERCICE 2013- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'exercice budgétaire 2013 s'est déroulé conformément aux grandes lignes définies dans le débat d'orientations budgétaires.

Avec un maintien des taux fiscaux depuis 2001, la Ville a poursuivi ses objectifs majeurs :

1. Le soutien à l'investissement
2. Le maintien du niveau d'autofinancement
3. La maîtrise des grands équilibres budgétaires.

1. Le soutien à l'investissement

Les dépenses d'équipement ont été réalisées pour un volume particulièrement élevé de plus 68 M€ contre 66,2 M€ en 2012, 52,4 M€ en 2011 et 39 M€ en 2010.

Avec un taux de réalisation de 77,10 % et un taux d'équipement par habitant de 471 €, le niveau d'investissement de la Ville dépasse largement la moyenne de la strate des villes de plus de 100 000 habitants (280 € - données 2011 hors Paris), contribuant ainsi à soutenir l'économie locale.

## 2. Le maintien du niveau d'autofinancement

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, l'excédent de fonctionnement, et par conséquent l'autofinancement, a pu être préservé et reste encore à un niveau important, proche de celui de 2012.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont évolué de + 3,86 % avec :

- une augmentation de la masse salariale de 2,67 %
- une hausse du poste subventions de près de 5 %
- les dépenses de fonctionnement courantes ont évolué de + 6,72 %, affectées notamment par le FPIC, le désengagement de la CAF dans la DSP des crèches et MP 2013.

Les recettes réelles de fonctionnement, hors cessions, ont quant à elles progressé de + 3,67 %, avec :

- des recettes fiscales et des produits courants dynamiques (+ 4,17 % et 4,38 %)
- une diminution significative des dotations de l'Etat de près de 2,7 M€ depuis 2010
- une nette reprise du produit de la taxe additionnelle des droits de mutation.

## 3. La maîtrise des grands équilibres budgétaires

L'effort d'investissement a pu être réalisé grâce à des ressources propres et un volume de cessions foncières élevé (12,7 M€), un autofinancement important, ainsi qu'à un recours à l'emprunt de 18M€, proportionnel aux équipements portés. Malgré une plus forte mobilisation d'emprunt, l'endettement par habitant de 876 € demeure inférieur de plus de 20 % à la moyenne de la strate (1 081 € données 2011).

De plus, les ratios stratégiques (autofinancement courant, rigidité des charges structurelles, surendettement, effort fiscal) confirment la bonne situation financière de la commune.

Je vous propose maintenant, mes chers Collègues, d'examiner successivement :

I- Les recettes et les dépenses de fonctionnement dont dépend le résultat de gestion,

II- Les recettes et les dépenses réelles d'investissement, qui permettent de déterminer le besoin de financement de la section d'investissement,

III- Le solde de clôture qui prend en compte les restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes,

#### IV- L'évolution de la situation financière de la commune.

**BORDEREAU D'ENVOI**  
(AR à envoyer à : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr))

**Commune d' Aix en Provence**

à

**M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence**

**DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2014**

**OBJET DE L'ACTE : Comptabilité communale -- Compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipal pour l'exercice 2013**

**DATE DE L'ACTE : 23/06/2014**

**N° DE L'ACTE: DL.2014-116**

**OBJET DE L'ACTE : Comptabilité communale -- Approbation du compte administratif de Madame le Maire pour l'exercice 2013 + 2 annexes**

**DATE DE L'ACTE : 23/06/2014**

**N° DE L'ACTE: DL.2014-117**

**OBJET DE L'ACTE : Comptabilité communale -- Affectation des résultats pour l'exercice 2013**

**DATE DE L'ACTE : 23/06/2014**

**N° DE L'ACTE: DL.2014-118**

**OBJET DE L'ACTE : Casino Municipal -- Rapport d'activités clos le 31 octobre 2013**

**DATE DE L'ACTE : 23/06/2014**

**N° DE L'ACTE: DL.2014-137**

**SOUS-PREFECTURE  
AIX EN PROVENCE**

**25 JUIN 2014**

**COURRIER ARRIVEE**

**OBJET DE L'ACTE : Modification du plan d'occupation des sols – Secteur de la Beauvalle –  
Chemin des Cavaliers – Pont de l'Arc  
3 dossiers annexes + 1 CD**

**DATE DE L'ACTE : 23/06/2014**

**N° DE L'ACTE: DL.2014-145**

**OBJET DE L'ACTE : Exposition sur Aix Antique – Convention entre la Commune d'Aix-en-  
Provence et le Musée Granet – Approbation de l'unité fonctionnelle**

**DATE DE L'ACTE : 23/06/2014**

**N° DE L'ACTE: DL.2014-161**

**OBJET DE L'ACTE : Contrat urbain de cohésion sociale première programmation – Attribution  
de subventions**

**DATE DE L'ACTE : 23/06/2014**

**N° DE L'ACTE: DL.2014-167**

**SOUS-PREFECTURE  
AIX EN PROVENCE**

**25 JUIN 2014**

**COURRIER ARRIVE**

## **I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

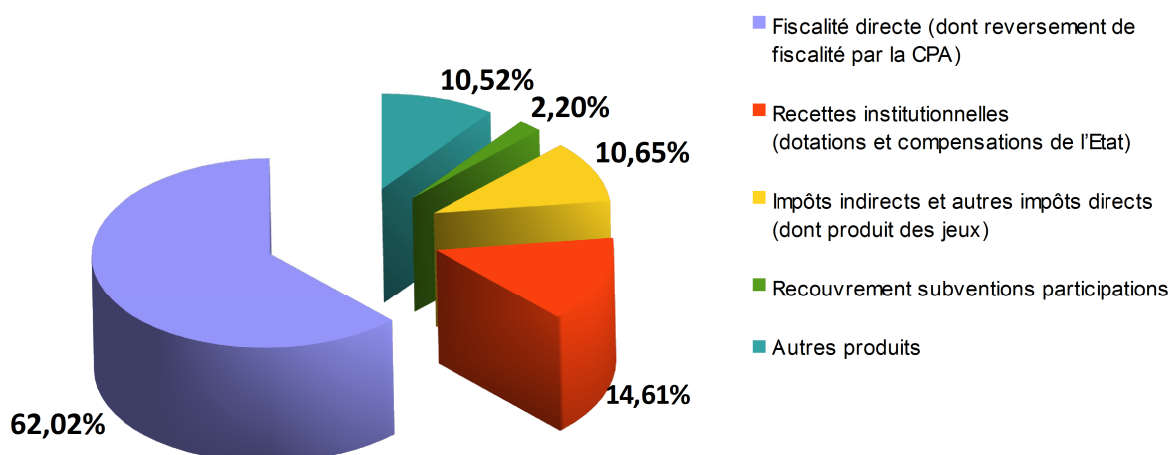
### *A/ Les recettes réelles de fonctionnement*

Elles ont été réalisées à hauteur de 214 011 162 €, hors excédent 2012 reporté.

Quant aux opérations d'ordre, elles sont de 404 541 € (34 526 € en 2012). L'écart entre 2012 et 2013 provient des écritures liées aux cessions d'actifs.

Par agrégats et en milliers d'euros, les recettes réelles de fonctionnement se décomposent comme suit :

RECETTES	2012		2013		EVOLUTION 2012 / 2013
	En Milliers d'Euros	En part relative (hors cessions d'actifs)	En Milliers d'Euros	En part relative (hors cessions d'actifs)	
<i>Fiscalité directe (dont reversement de fiscalité par la CPA)</i>	118 031	61,72 %	122 958	62,02 %	4,17 %
<i>Recettes institutionnelles (dotations et compensations de l'Etat)</i>	29 728	15,55 %	28 960	14,61 %	-2,58 %
<i>Impôts indirects et autres impôts directs (dont produit des jeux)</i>	20 069	10,49 %	21 118	10,65 %	5,23 %
<i>Subventions participations</i>	3419	1,79 %	4 361	2,20 %	27,57 %
<i>Autres produits (produits d'exploitation domaniaux)</i>	19 992	10,45%	20 868	10,52 %	4,38 %
<i>Cessions d'actifs</i>	16 489		15 745		
<i>TOTAL autres produits+ cessions</i>	36 481		36 613		
<b><i>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</i></b>	<b>207 728</b>	<b>_</b>	<b>214 011</b>	<b>_</b>	<b>3,02%</b>
<b><i>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS CESSIONS D'ACTIFS</i></b>	<b>191 239</b>	<b>100 %</b>	<b>198 266</b>	<b>100 %</b>	<b>3,67 %</b>



### REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS CESSIONS D'ACTIFS

#### 1/ Poste fiscalité directe (dont reversement de fiscalité par la CPA)

Le poste fiscalité directe, incluant l'attribution de compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire, s'établit à 122 958 286 € en 2013.

	2012	2013	% évolution 2012 / 2013
Contributions directes	69 913 182	72 235 149	3,32%
Attributions de compensation	24 914 371	24 914 371	0,00%
Dotation de Solidarité Communautaire	23 203 881	25 808 766	11,23%
<b>TOTAL</b>	118 031 434	122 958 286	4,17%

Il se décompose comme suit :

L'évolution du produit des contributions directes est de + 3,32 %, inférieure à celle de 2012 (4,19 %). Sachant que les taux fiscaux sont restés stables et que le coefficient d'actualisation forfaitaire des bases est resté le même en 2013 (+ 1,8 %), cette inflexion provient du fait d'une moindre évolution des bases de la Taxe Foncière en 2013 , malgré une reprise des bases de Taxe d'Habitation (cf graphique évolution des bases, page 33).



La hausse de la Dotation de Solidarité Communautaire de plus de 11 % s'explique par l'attribution de deux rôles supplémentaires en 2013 au lieu d'un seul rôle supplémentaire attribué en 2012.

## 2/ Recettes institutionnelles (dotations et compensations de l'Etat)

Les dotations et compensations, perçues en 2013 à hauteur de 28 959 994 € ( 29 727 992 € en 2012 et 30 544 028 € en 2011) continuent de subir une baisse sensible, dont notamment :

	2010	2011	2012	2013	Ecart 2010/2013
DGF	25 226 841 €	24 820 774 €	24 412 787 €	24 074 504 €	-152 337 €
DSU	1 519 143 €	1 519 143 €	1 367 229 €*	1 139 357€	- 379 786 €
Dotation compensation TP	1 227 157 €	1 136 216 €	949 838 €	794 786 €	- 432 368 €
TOTAL					-1 964 491 €

\* sortie progressive de l'éligibilité à la DSU

- La DGF, premier concours de l'Etat, est affectée par les effets de la péréquation sur le complément de garantie et diminue régulièrement depuis 2010. Le prélèvement exceptionnel sur la DGF lié à la minoration du pacte de confiance impactera la Ville à partir de 2014 (baisse supplémentaire de 1,4M€ en 2014)
- La Ville, qui percevait la Dotation de Solidarité Urbaine jusqu'en 2011 à hauteur de 1 519 143 €, est sortie de l'éligibilité à cette dotation en 2012 et perd de façon progressive cette dotation jusqu'à extinction totale en 2015 .
- La compensation au titre de la taxe professionnelle continue son évolution dégressive .

A ces principales baisses du poste dotations/compensations, se rajoute le prélèvement de 629 613 € effectué au titre de la contribution au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) qui impacte les dépenses de fonctionnement de la Ville.

## 3/ Impôts indirects et autres impôts directs (dont produit des jeux)

Le poste des impôts indirects augmente de plus de 5 % avec un montant de 21 118 577 € (20 068 456 € en 2012).

Cette situation est liée principalement :

- à l'évolution conjoncturelle de la taxe additionnelle aux droits de mutation qui a connu un pic en 2011 correspondant au dynamisme de l'activité immobilière sur le territoire ainsi qu'en 2013, où le montant encaissé reste à un niveau élevé :

- 9 103 506 € en 2013
- 7 743 534 € en 2012
- 9 284 784 € en 2011
- 7 656 860 € en 2010
  
- le prélèvement sur le produit des jeux, directement soumis aux aléas de la conjoncture, diminue encore de - 448 616 € par rapport à 2012.  
Pour rappel, avec un montant de 9 600 179 € en 2007, puis de 7 358 960€ en 2010 et de 6 685 374 € en 2013, la Ville a perdu depuis 2007 plus de 2,9M€.
  
- le produit sur la taxe sur l'électricité progresse de 4,8 % avec un montant perçu en 2013 de 3 520 914 € (3 360 285 € en 2012)
  
- le produit de la taxe de séjour a progressé de 5,76 % :
  - 2013 : 1 014 898 €
  - 2012 : 959 648 €
  - 2011 : 857 979 €
  - 2010 : 904 858 €
  
- le produit encaissé sur la Taxe sur la Publicité Extérieure (TLPE) est en baisse de 11,41 %. Ceci est essentiellement lié à un rallongement des procédures réglementaires prévues dans le décret du 11 mars 2013, qui entraîne un décalage dans le recouvrement :
  - 633 736 € en 2013
  - 715 360 € en 2012
  - 625 360 € en 2011 (correspond au premier produit encaissé sur un exercice complet depuis la réforme de cette taxe).

#### 4/ Recouvrement des subventions et participations

- 4 361 704 € en 2013
- 3 419 003 € en 2012

Cette hausse provient :

- du financement FIPHP (Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) de 184 418 €,
- de la participation de la CPA de 483 247 €, dans le cadre de la convention nettoyage,
- du décalage partiel d'encaissement du contrat jeunesse de 339 783 €, de 2012 sur 2013,

- des participations liées à MP 2013 de 286 000 €.

#### 5/ Autres produits (produits d'exploitation domaniaux) et cessions d'actifs

Ce poste s'élève :

- en 2013 à 36 612 602 € intégrant 15 744 961 € de cessions d'actifs (dont 3 M€ d'opérations neutres liées au versement d'acompte pour la vente de l'Hôtel de Caumont)
- en 2012 à 36 481 283 € intégrant 16 489 353 € de cessions d'actifs (dont 3M€ d'opérations neutres liées au versement d'acompte pour la vente du bâtiment de l'ancien Office du Tourisme)

Ainsi, sans les cessions d'actifs, les autres produits d'exploitation se chiffrent à :

- en 2012 : 19 991 930 €
- en 2013 : 20 867 641 €, soit une évolution de 4,38%

Parmi ceux-ci, les recettes des régies s'élèvent en 2013 à 8 458 740 € (8 117 126 € en 2012), soit une progression de 4,2 %. Elles représentent 3,95 % des recettes réelles de fonctionnement (3,91 % en 2012). On notera les principaux montants suivants :

- le produit des droits de place de la régie de l'espace public : 1 415 942 € en 2013 (1 344 235 € en 2012 )
- la facturation des terrasses : 1 279 797 € en 2013(1 159 720 € en 2012)
- le produit du stationnement voirie : 3 858 496 € en 2013 ( 3 613 688 € en 2012)
- régie des affaires scolaires (tarification des garderies scolaires créée en 2011) : 139 421 € en 2013 (204 348 € en 2012)
- le produit des concessions et taxes funéraires : 703 462 € en 2013 (559 992 € en 2012)

Outre la progression des produits liés à la régie, ce poste a bénéficié de recettes particulières liées à des rattrapages de 2012 :

- redevance parking Méjanès 2012 et 2013 : 368 418 €
- RODP (Redevance Occupation Domaine Public) des câbles 2012 et 2013: 293 842 €
- remboursement personnel Caisse d'Entraide (2012 et 2013) : 579 955 €

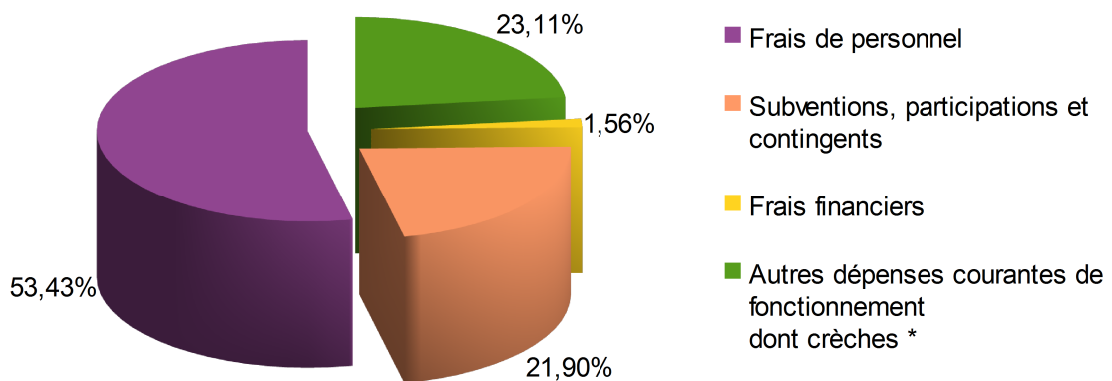
B/ Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles se montent à 175 308 976 € dont 2 285 120 € d'engagements de dépenses ayant donné lieu à service fait mais non facturées au 31 décembre 2013 et rattachées à l'exercice.

Quant aux dépenses d'ordre, hors rattachements et ICNE, elles constituent des recettes d'ordre de la section d'investissement et se montent à 22 960 943 €. Elles sont liées principalement aux amortissements et provisions (6 856 852 €) et sont majorées en 2013, comme en 2012, par les écritures d'ordre liées aux cessions d'actifs.

Par rapport à l'exercice précédent, l'évolution des masses de dépenses réelles réalisées s'établit ainsi qu'il suit :

DEPENSES	2012		2013		Evolution 2012/2013
	En Milliers d'Euros	En part relative	En Milliers d'Euros	En part relative	
<i>Frais de personnel</i>	91 223	54,04 %	93 661	53,43 %	2,67 %
<i>Subventions, participations et contingents</i>	36 530	21,64 %	38 405	21,90 %	5,13 %
<i>Frais financiers</i>	2 972	1,76 %	2 737	1,56 %	- 7,92 %
<i>Autres dépenses courantes de fonctionnement dont crèches</i>	38 072	22,56 %	40 506	23,11 %	+ 6,72 %
<b><i>Total dépenses réelles de Fonctionnement</i></b>	<b>168 797</b>	<b>100,00 %</b>	<b>175 309</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3,86 %</b>



### 1/ Frais de personnel

Le poste frais de personnel est le premier poste de dépenses de fonctionnement. Il se caractérise cette année par une évolution de + 2,67 % (+ 0,95 % en 2012).

Ce poste subit 2 catégories d'impact :

- impacts résultant de mesures exogènes (décrets ministériels et autres) :
  - Non revalorisation de la valeur indiciaire du point d'indiciaire (depuis juillet 2010)
  - Report de la revalorisation du SMIC de juillet 2012 et des plus bas indices de rémunération : 160 000 €
  - Augmentation de la cotisation patronale CNRACL : 536 161 €
  - Rétablissement de la cotisation patronale CNRACL à 1 % (0,9 % en 2012)
  - Rappel de cotisation au régime de retraite additionnel des instituteurs intervenant pour le compte de la Ville
  - Transfert des enseignants titulaires à l'EPCC au 01/09/2013 : - 330 000 €
  
- impacts résultant de mesures endogènes, relevant de l'autorité de la Ville :
  - Impact de la CAP avancée au 01/01/2013 (au lieu de juillet 2013), soit 6 mois de plus : 160 000 €
  - Revalorisation du régime indemnitaire des catégories C les moins bien payées : 01/07/2013 : 231 800 €
  - Augmentation du temps de travail des VSD du Nettoyement : 485 000 € (dépenses/recettes)
  - Complément subvention CEPD suite au protocole d'accord 2010 pour obtenir des tarifs préférentiels dans les équipements culturels : 15 000 €

- Heures supplémentaires liées à l'accueil d'une étape du tour de France : 9 600 €

Par ailleurs la Ville poursuit :

- la maîtrise de ses effectifs : le nombre d'agents titulaires est en légère baisse (2065 agents titulaires)

## 2/ Subventions, participations et contingents

Le poste subventions, participations et contingents évolue de 36 529 629 € en 2012 à 38 405 001 € en 2013.

L'évolution de plus de 5 % de ce poste (+ 1 875 372 €) est liée principalement à :

- la subvention de Marseille Provence 2013 en hausse de 819 117 €
- un financement complémentaire de 507 000 € à l'Office Municipal du Tourisme lié notamment aux dépenses supplémentaires du nouveau bâtiment (200 k€), à la gestion de la nouvelle salle des Platanes (107 k€) ainsi qu'à la compensation de la perte de recette liée à la fermeture de la salle Carnot pendant les travaux du Centre de Congrès Carnot (200 k€)
- une majoration du contingent Incendie de 222 413 €, correspondant à l'actualisation annuelle
- une majoration de 205 000 € de la mission réhabilitation

Ce poste se décompose en 4 grandes catégories:

a) Les contingents et participations obligatoires : 12 735 860 € (12 463 327 € en 2012)

Dont :

- contingent incendie : 10 813 485 €
- les participations aux enseignements privés du 1er degré : 1 220 672 €

b) Les subventions versées aux organismes publics : 9 619 781 € (9 072 516 € en 2012)

Dont :

- OMT : 2 147 000 €
- Caisse des écoles : 385 942 €
- CCAS : 4 705 000 €
- EPCC Ecole Supérieure d'Art : 2 375 339 €

c) Les subventions versées aux associations : 14 168 492 € (13 767 947 € en 2012)

Parmi les plus importantes, on peut citer :

- Le Festival International de musique : 1 221 000 €
- Théâtre du Jeu de Paume : 1 064 200 €
- Théâtre Danse Littérature : 1 112 300 €
- Centre Chorégraphique Preljocaj : 325 000 €
- Marseille Provence 2013 : 1 564 684 €
- Clubs conventionnés : 1 657 380 €
- Aides sociales frais communs : 872 249 €
- Crèches privées : 602 260 €
- Centres sociaux : 485 611 €
- Contrat Jeunesse : 901 676 €
- CUCS : 400 700 €

Le détail chiffré de l'ensemble des subventions figure dans l'annexe du Compte Administratif.

d) Les subventions exceptionnelles : 1 880 868 € ( 1 225 840 € en 2012)

Dont :

- Mission réhabilitation du Centre Ville : 900 000 € (695 000 € en 2012)
- Marseille Provence 2013 : 509 000 €

### 3/ Frais financiers

Les frais financiers, avec un montant de 2 736 826 € (2 972 306 € en 2012) ont diminué en 2013 de 7,92 %. Cette inflexion s'explique par la baisse des taux monétaires en 2012 et 2013. Les contrats de prêt souscrits sur index variables représentent 54 % de la dette de la Ville et sont pour la plupart calculés sur des taux pré-fixés, ce qui explique l'économie réalisée.

### 4/ Autres dépenses courantes de fonctionnement

Le poste « Autres dépenses courantes de fonctionnement » a évolué de 6,72 % :

Ceci s'explique notamment par :

- l'augmentation des dépenses de la DSP des crèches de 458 558 € liée à la baisse des financements de la CAF sur le versement de la PSU. La participation de la Ville (qui

inclus également le reversement de la subvention du Conseil Général et autres frais) est passée de 4 705 324 € à 5 189 883 €

- le prélèvement de 629 613 € effectué au titre de la contribution au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) prévu dans la loi de Finance.
- le poids de plus en plus important du coût des fluides (électricité et chauffage) : 6 178 000 € en 2013
- les prestations culturelles effectuées dans le cadre de Marseille Provence 2013 pour 471 265 €
- l'augmentation des dépenses du centre informatique de 183 130 €
- l'évolution des dépenses de vidéosurveillance de 98 000 €.

### *C/ Les résultats de l'exercice*

L'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement hors cessions – dépenses réelles de fonctionnement) s'élève à 22 957 225 €.

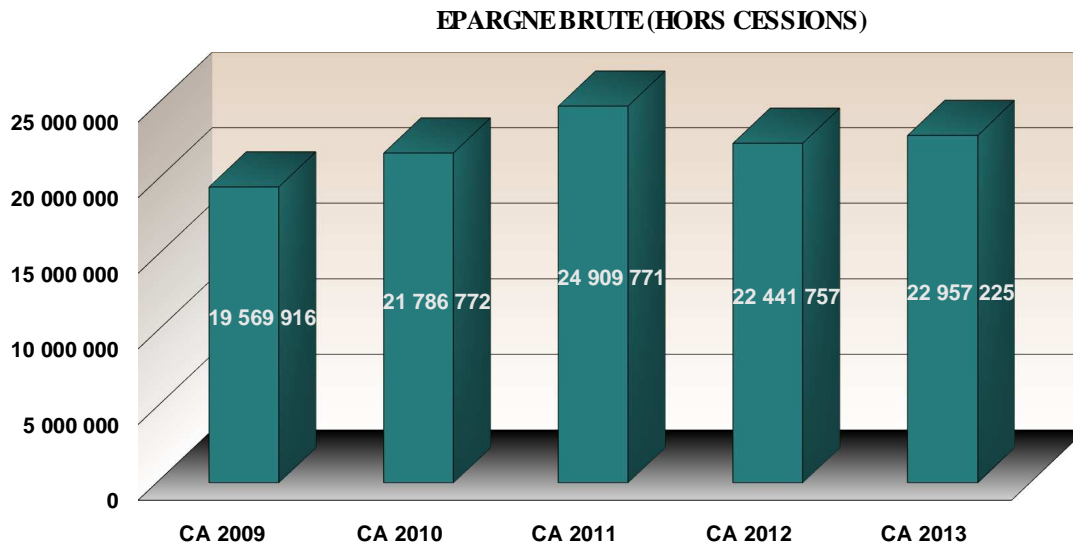
Elle permet de couvrir le remboursement de la dette en capital, soit 11 558 651 €, ce qui est supérieur aux normes de solvabilité exigées.

Le résultat comptable de l'exercice [(recettes réelles + recettes d'ordre)] – [(dépenses réelles + dépenses d'ordre)] s'élève à 16 145 784 €.

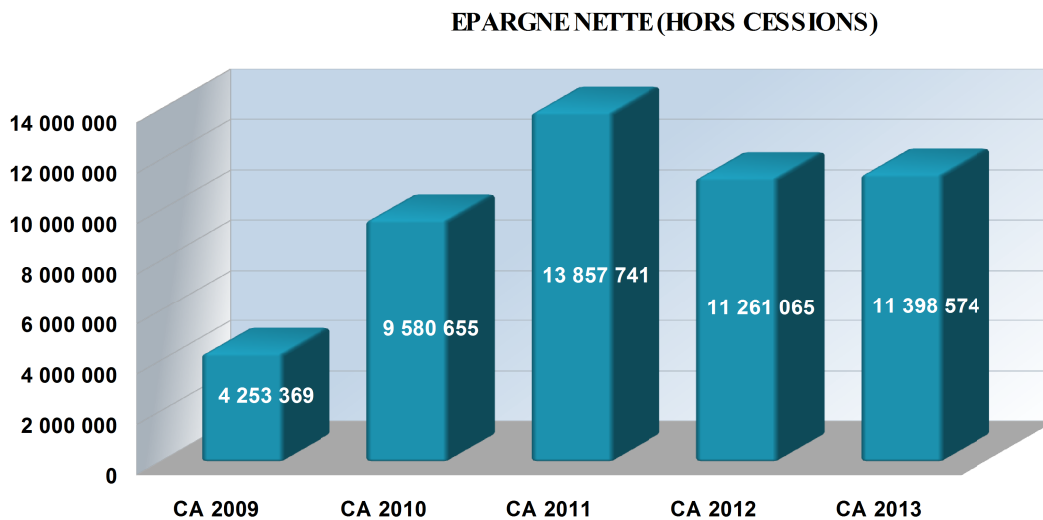
Le résultat global de fonctionnement qui s'obtient en ajoutant au résultat comptable la reprise des excédents antérieurs (3 197 907 €) est arrêté à la somme de 19 343 691 €.



## D/ L'épargne



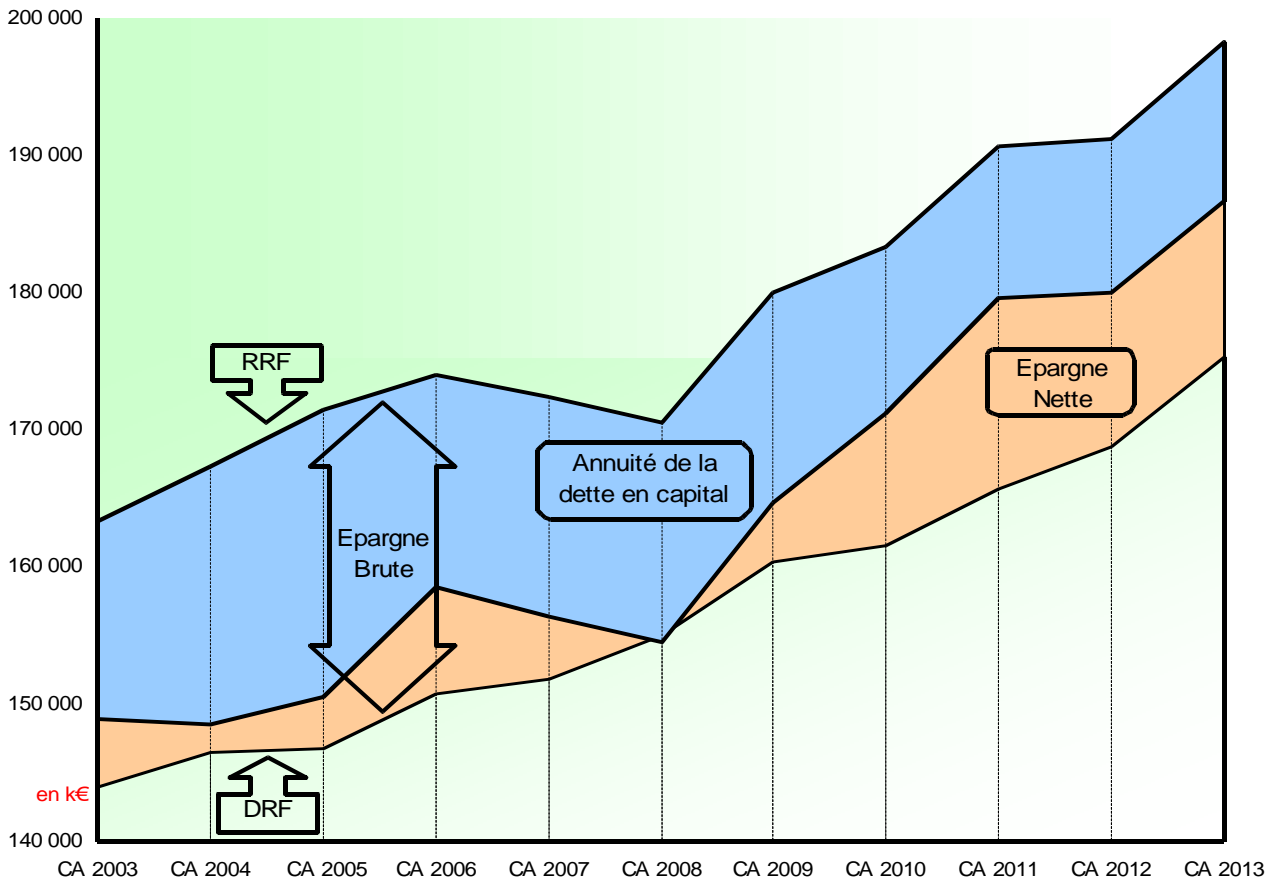
L'épargne brute mesure la différence entre les recettes réelles de fonctionnement hors cessions d'actifs et les dépenses réelles de fonctionnement.



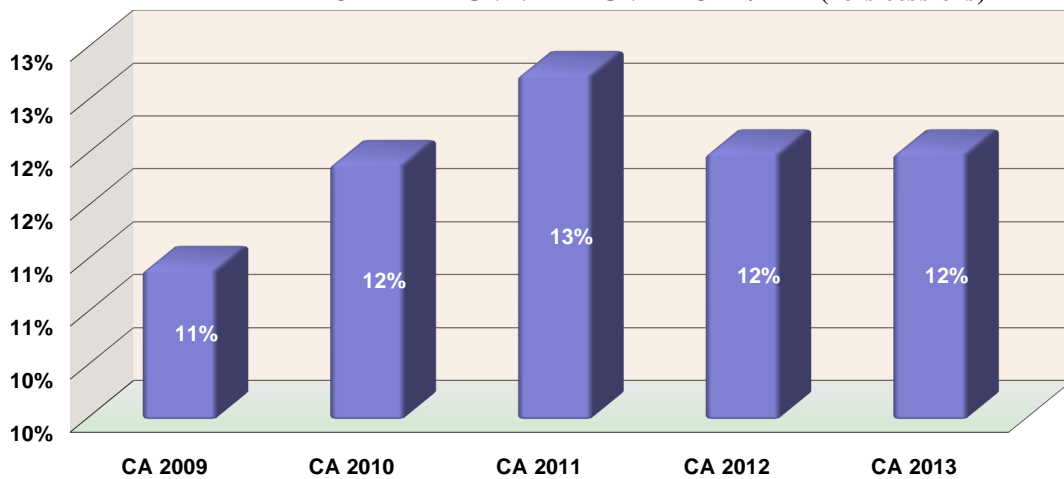
L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette.

On constate une stabilisation de l'épargne brute. L'annuité en capital de la dette n'ayant pas varié de façon significative, l'épargne nette suit la même tendance.

### Constitution de l'épargne brute et de l'épargne nette



### TAUX D'EPARGNE : EPARGNE BRUTE / RRF (hors cessions)

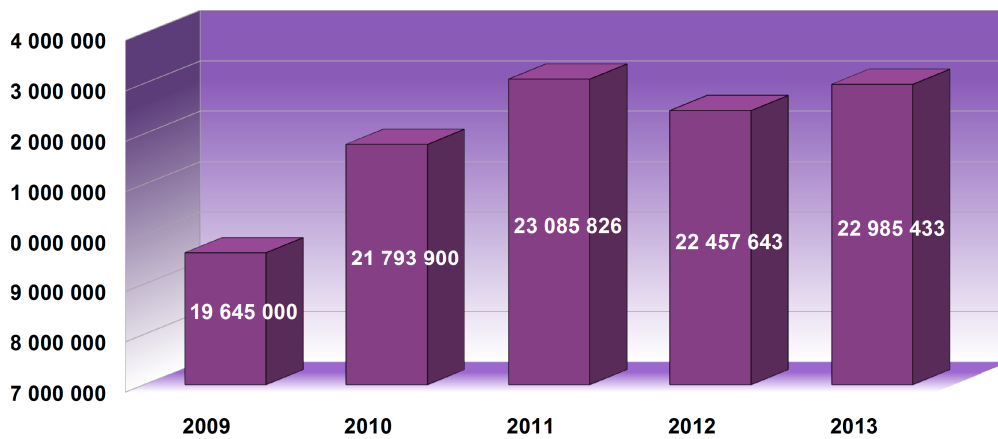


Ce ratio décrit la capacité à épargner de la collectivité par rapport au volume des recettes réelles de fonctionnement. Un ratio supérieur à 7 ou 8 % est indiqué.

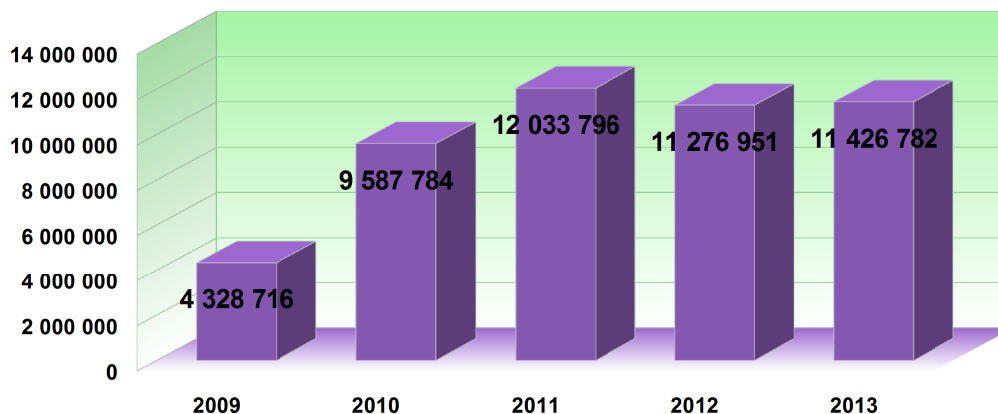
## L'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute (CAF) qui se définit comme étant l'addition du résultat comptable de l'exercice (16 145 784 €) et des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises (6 839 649 €) s'établit à 22 985 433 €.

### Capacité d'autofinancement brute en €



### Capacité d'autofinancement nette en €



La capacité d'autofinancement nette correspond à la capacité d'autofinancement brute à laquelle on déduit le remboursement en capital de la dette.

## II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A/ Les recettes réelles d'investissement

Prévues pour un montant total de 81 789 611 € en mouvements réels auxquels il convient d'ajouter 18 020 163 € d'affectation du résultat de l'exercice 2012, elles ont été réalisées pour 56 338 336 €, soit un taux de réalisation global de 68,88 %.

#### Taux de réalisation des recettes réelles d'investissement

RECETTES	EN MILLIERS D'EUROS		TAUX DE REALISATION
	PREVU	REALISE	
Subventions d'équipement	23 091	9 737	42,17 %
Participations (FCTVA, amendes de police, taxes d'urbanisme)	14 500	13 954	96,24 %
Emprunts	25 000	18 000	72,00 %
Opérations afférentes à l'option de tirage sur lignes de trésorerie et remboursements temporaires	18 313	14 313	78,16 %
Mouvements financiers	1 010	334	33,04 %
Solde du produit des cessions d'immobilisations	- 125		
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>81 790</b>	<b>56 338</b>	<b>68,68 %</b>

1 / Subventions d'équipement perçues : 9 737 081 €

	PREVU	REALISE	TAUX DE REALISATION
Subventions Etat	1 491 416 €	1 176 685 €	78,90 %
Subventions Région (dont contrat de développement Région PACA/CPA 2010/2013)	3 674 818 €	1 932 884 €	52,60 %
Subventions Département (dont Aides départementales aux Equipements structurants)	5 886 753 €	1 102 898 €	18,74 %
Subventions CPA	12 038 437 €	4 963 073 €	41,23 %
Autres	0	561 542 €	

Il faut rappeler que les subventions sont versées au prorata des dépenses mandatées par la Commune, ce qui explique le décalage des encaissements sur les subventions, lesquels seront reportés l'année suivante.

Les principales subventions perçues sont les suivantes :

Chapitre 900 : Services généraux des administrations publiques

● Château de l'Horloge	Etat	257 951 €
	Région	212 000 €
	CPA	411 000 €
● Ecole de musique et salle des fêtes des Milles	CPA	495 129 €
● Office Municipal du Tourisme	Région	981 625 €
	CPA	370 194 €

Chapitre 901 : Sécurité et salubrité publiques

● Transfert SPA	CPA	257 784 €
-----------------	-----	-----------

Chapitre 903 : Culture

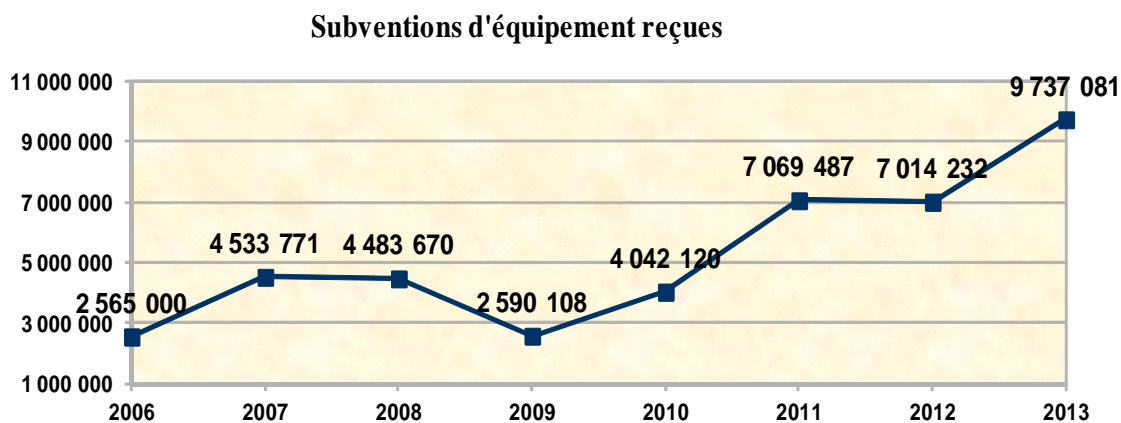
● Eglise de la Madeleine	Etat	117 099 €
	CPA	266 000 €
● Equipement musical nouveau conservatoire	CPA	334 302 €
● Façade Hôtel de Ville	Etat	276 520 €
● Hôtel de Pontevès	CPA	157 404 €
● Médiathèque Li Campanetto	Etat	167 224 €
● Nouveau conservatoire	Région	335 925 €
	Département	704 400 €

Chapitre 904 : Sport et jeunesse

● Travaux proximité	Département	236 000 €
● Club House Tennis Jas de Bouffan	Etat	100 000 €
● Terrain synthétique Puyricard	CPA	200 669 €

## Chapitre 908 : Aménagement et services urbains

● Aménagement quartier Platanes	CPA	100 000 €
● Aménagement quartiers Est	Département	136 000 €
	CPA	952 778 €
● Doublement Arc de Meyran	CPA	159 141 €
● Eclairage public urbain	CPA	371 372 €
● L'enseleillée	Région	253 559 €
	Autres	561 542 €
● Réserves foncières immeubles	CPA	315 000 €



### 2/ Participations, FCTVA, amendes de police, taxes d'urbanisme

L'évolution du produit résultant du FCTVA est proportionnelle aux investissements portés :

- 2010 : 4 855 210 €
- 2011 : 6 199 642 €
- 2012 : 7 531 739 €
- 2013 : 9 503 227 €

Le produit des amendes de police s'élève à 3 489 439 € ( 4 464 805 € en 2012).

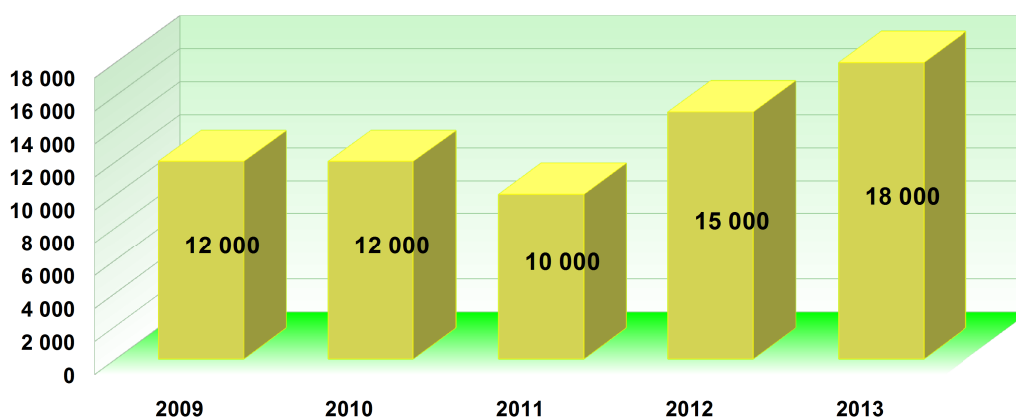
La TLE devenue à présent taxe d'aménagement, dont l'assiette est basée non plus sur la SHON comme l'ancienne TLE mais sur la surface de la construction, évolue en fonction des autorisations de construire ou d'aménager :

- 2010 : 1 547 522 €
- 2011 : 2 323 622 €
- 2012 : 1 641 331 €
- 2013 : 961 747 €

### 3/ L'emprunt

Prévu pour un montant de 25 000 000 €, l'emprunt réalisé s'est élevé à 18 000 000 €.

Evolution de l'emprunt 2009-2013 (1641 ) en Milliers d'euros



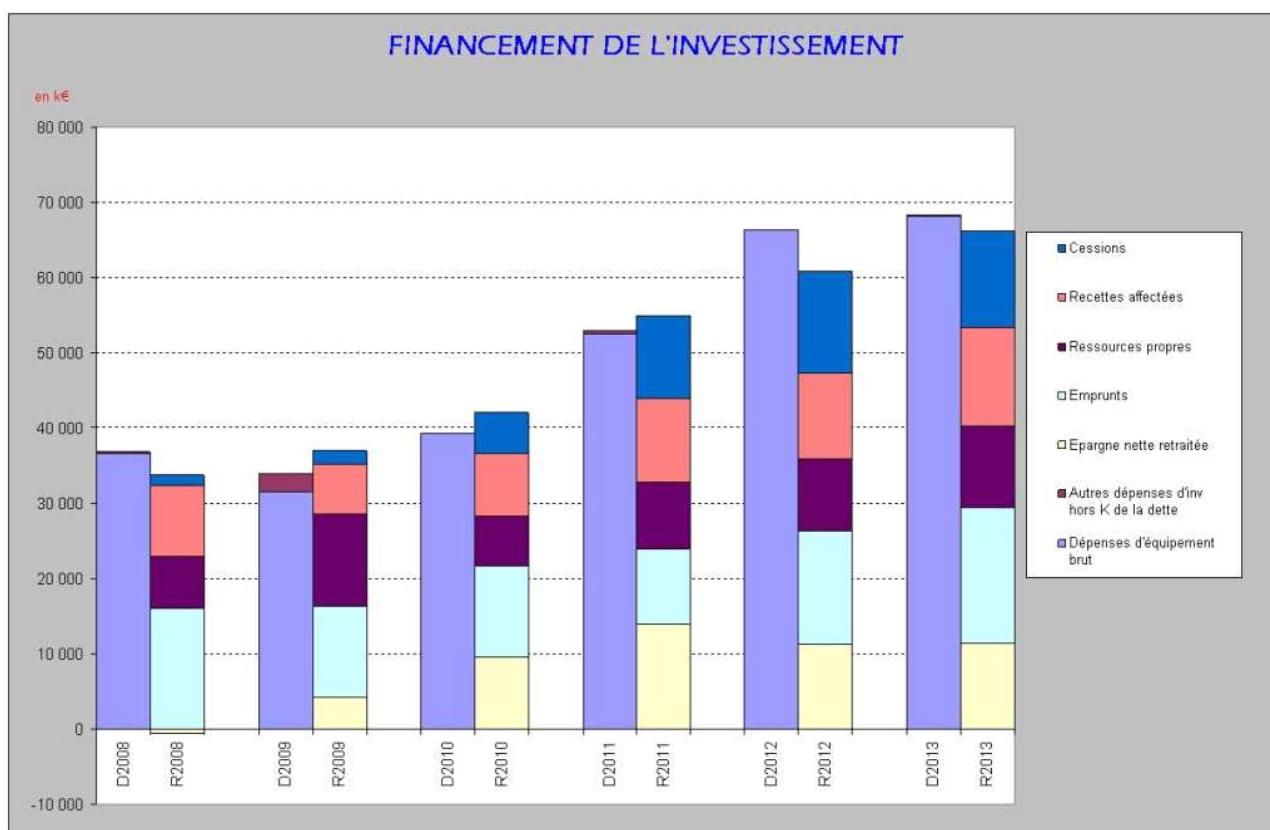
La mobilisation de l'emprunt est directement liée au niveau d'investissement porté.

### 4/ Opérations afférentes à l'option de tirage de lignes de trésorerie et remboursements temporaires

Elles ont été réalisés à hauteur de 14 313 180 € et correspondent aux mouvements des contrats long terme renouvelable (CLTR) qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

### 5/ Les mouvements financiers

Prévus pour un montant de 1 009 968 €, ils ont été réalisés à hauteur de 333 662 €.



*B/ Les dépenses réelles d'investissement*

Prévues pour un montant de 122 007 762 € en mouvements réels, elles ont été mandatées à hauteur de 97 152 065 €, soit un taux de réalisation globale de 79,63 %.

**Taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement**

DEPENSES	EN MILLIERS D'EUROS		TAUX DE REALISATION
	PREVU	REALISE	
Travaux acquisitions et études (comptes 20, 21, 23 hors subv. équipement)	83 264	63 651	76,00 %
Subventions d'équipements versées	4 951	4 366	88,19 %
<b>TOTAL Travaux ,acquisitions, études avec subventions équipement</b>	<b>88 215</b>	<b>68 017</b>	<b>77,10 %</b>
Remboursement de la dette	11 700	11 559	98,79 %
Opérations afférentes à l'option de tirage sur lignes de trésorerie et remboursements temporaires	18 313	14 313	78,16 %
Mouvements financiers (refinancements d'emprunts, avances de trésorerie)	3 780	3 264	86,34 %
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>122 008</b>	<b>97 152</b>	<b>79,63 %</b>



## 1/ Les dépenses d'équipement

Prévues pour un montant de 88 214 768 €, les dépenses d'équipement ont été mandatées pour un montant de 68 016 632 €, soit un taux de réalisation de 77,10 %. Elles sont réparties en travaux globalisés et structurants, en opérations faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle et en subventions d'équipement.

### a) Les travaux globalisés et structurants

Prévus pour un montant de 31 882 061 €, les travaux globalisés et structurants ont été mandatés à hauteur de 24 228 389 €, soit un taux de réalisation de 75,99 %.

#### ► Les travaux globalisés

Prévus pour un montant de 27 571 380 €, ils ont été réalisés à hauteur de 20 966 605 €, soit un taux de réalisation de 76,04 %.

Parmi les principales réalisations :

● Frais d'études	480 277 €
● Aménagements de terrains	1 522 306 €
● Travaux dans les bâtiments	5 565 432 €
● Voirie	5 392 940 €
● Réseaux d'assainissement (pluvial)	1 033 171 €
● Réseaux câblés	343 239 €
● Réseaux d'électrification	566 027 €
● Mobilier, matériel de bureau et matériel informatique	1 505 192 €
● Licences informatiques	486 663 €
● Véhicules de voirie	818 528 €
● Véhicules légers	871 855 €

#### ► Les investissements structurants

Ce sont des investissements programmés sur une seule année. Prévus pour un montant de 4 505 352 €, les projets structurants ont été mandatés à hauteur de 3 261 783 €, soit un taux de réalisation de 72,40 %.

Parmi les principales réalisations :

● Démarche Innovation Performance	274 978 €
● Réfection cour de l'école Henri Wallon	119 307 €
● Aménagement Dépôt Archéologique	107 057 €

● Conservatoire Musique et Danse Darius Milhaud	112 394 €
● Rénovation Atelier du Patrimoine	101 418 €
● Toiture Gymnase Val de l'Arc	145 493 €
● Crèches	308 942 €
● Aire Forains La Pioline	713 856 €
● PAVE -Plan de mise en accessibilité Voirie	117 039 €
● Requalification Voirie	401 278 €

#### b) Les investissements pluriannuels

Prévus pour un montant de 51 187 258 €, les investissements faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle ont été réalisés à hauteur de 39 422 288 €, soit un taux de mandatement de 77,02 %.

Parmi les principales réalisations, citons :

● Zac Sextius-Mirabeau	11 714 820 €
● Aménagement quartiers Est	2 352 968 €
● Doublement Arc de Meyran	1 475 258 €
● Quartiers Sud	1 352 411 €
● Projet ANRU	1 429 982 €
● Grassi passerelle/plateforme bus/carrefour	371 909 €
● Requalification voirie PPI	1 601 834 €
● Giratoire Granettes	793 908 €
● RD 14 Maternité	230 993 €
● Rénovation éclairage public	968 751 €
● Renouvellement PC Magali (système de régulation des feux)	1 058 632 €
● Centre des Congrès Carnot	524 176 €
● Ecole de Musique et salle des Fêtes des Milles	2 433 948 €
● Médiathèque Li Campanetto	848 308 €
● La Molière Pôle Cirque	782 733 €
● Rénovation Ecole Supérieure d'Art	243 112 €
● Façade Hôtel de Ville	385 382 €
● Eglise de la Madeleine	1 579 572 €
● Rénovation écoles	703 339 €
● Terrain synthétique, vestiaires et gradins Val de l'Arc	907 879 €
● Terrain synthétique de Puyricard	739 351 €
● Parcs et jardins	246 119 €

● Transfer SPA	1 121 204 €
● Place Lisse Bellegarde	1 092 201 €
● Piétonnisation	189 313 €
● Rue Thiers	214 196 €

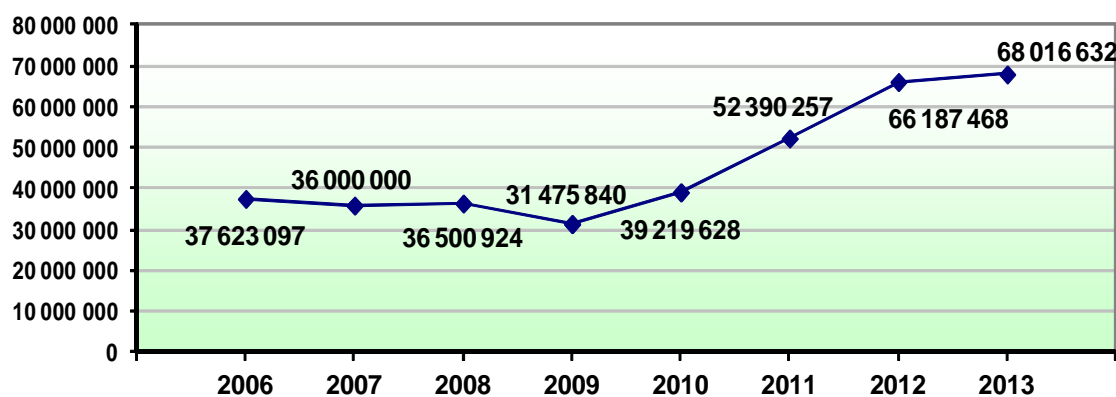
### c) Les subventions d'équipement

Prévues pour un montant de 4 950 779 €, elles ont été réalisées à hauteur de 4 365 956 €, soit un taux de réalisation de 88,19 %.

Les principales subventions d'équipements sont les suivantes :

● Festival International de Musique	100 000 €
● Vie Culturelle	123 000 €
● Fondation des Milles	150 000 €
● Fondation Vasarely	357 050 €
● OPHLM	1 000 000 €
● Grassie-Passerelle + Plateforme bus+ Carrefour	450 000 €

### Dépenses d'équipement



A côté de ces 68 016 632 € de dépenses d'équipement financés par la commune, il convient de prendre en considération les investissements réalisés sur notre territoire par nos partenaires traditionnels que sont les Services des Eaux et de l'Assainissement dotés d'un budget annexe et la Communauté du Pays d'Aix .

## Investissements financés par les budgets annexes

**Budget Eau: 3 940 423 € HT**

Dont :

Extensions réseau eau potable 709 011 € HT

Rénovation réseaux eau potable 1 993 085 € HT

**Budget Assainissement 5 397 723 € HT**

Dont :

Extensions réseau Assainissement 718 688 € HT

Rénovation réseaux assainissement 1 435 536 € HT

Station d'épuration Ouest 109 760 € HT

Réseau de transfert STEP Ouest 1 130 197 € HT

Usine OVH 41 745 € HT

Plateforme compostage Arbois 579 454 € HT

**Total 9 338 146 € HT**

## Investissements réalisés par la CPA sur le territoire de la Commune d'Aix-en-Provence

Travaux Entrées Ville	1 263 206 €
Aix Pôle d'Activités	738 204 €
Aix Pioline Acces	257 637 €
Aix Chapelle Pénitents blancs	2 266 302 €
Plan d'Aillane - Aix	100 000 €
Parc Aix gare routière	11 346 768 €
Etoile Ferroviaire Aixoise	12 222 €
Parc Persuation Aix la Pioline	6 267 €
CPER Enseignement Supérieur	1 340 890 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 331 497 €</b>

**Au total, les dépenses d'équipements réalisées en 2013 sur le territoire communal par la Ville et ses partenaires évoqués ci-dessus représentent un montant global de 94 686 275 € (89 472 539 € en 2012).**

## **2/ Remboursement de la dette**

Le remboursement de la dette en capital d'un montant de 11 558 651 € se décompose en 9 785 081 € d'emprunts traditionnels et 1 773 570 € d'amortissements des emprunts à long terme renouvelables.

## **3/ Opérations afférentes à l'option de tirage sur lignes de trésorerie et remboursements temporaires**

Elles s'équilibrent en dépenses et en recettes à 14 313 180 €.

## **4/ Les mouvements financiers**

Ils ont été réalisés à hauteur de 3 263 601 € et comprennent notamment l'acompte sur cession de 3 000 000 € de l'Hôtel de Caumont, et les avances sur marchés.

## **C/ Les résultats de la section d'investissement**

Le solde des opérations d'investissement laisse apparaître un besoin de financement complémentaire de 10 729 371,58 € tel qu'exposé dans le tableau suivant :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Opérations réelles de l'exercice	97 152 064,82 €	56 338 335,58 €
Opérations d'ordre de l'exercice	18 095 901,63 €	40 652 303,13 €
<b>TOTAL OPERATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE</b>	<b>115 247 966,45€</b>	<b>96 990 638,71 €</b>
Affectation de l'exercice 2012		18 020 163,19 €
Reprise du déficit de l'exercice 2012	10 492 207,03€	
<b>TOTAL OPERATIONS BUDGETAIRES</b>	<b>125 740 173,48 €</b>	<b>115 010 801,90 €</b>
<b>besoin de financement complémentaire</b>		<b>10 729 371,58 €</b>

### **III – DETERMINATION DU SOLDE DE CLÔTURE**

Selon l’instruction M 14, les résultats de l’exercice doivent prendre également en compte le solde des opérations d’investissement restant à réaliser.

#### A/ Les restes à réaliser

Il s’agit :

#### **En dépenses :**

- des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2013, soit 14 302 038,10 €

#### **En recettes :**

- des recettes certaines non encore encaissées , soit 8 812 636,03 €

Ces restes à réaliser, en recettes comme en dépenses, se répartissent par chapitre comme suit :

<b>Section d’Investissement</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
900	Services Généraux des Administrations Publiques Locales	4 353 822,58 €	1 465 426,00 €
901	Sécurité et salubrité Publiques	129 468,24 €	0,00€
902	Enseignement Formation	0,00 €	120 000,00 €
903	Culture	3 460 511,70 €	5 825 416,69 €
904	Sports et Jeunesse	702 058,61 €	448 099,20 €
905	Interventions sociales et Santé	94 355,52 €	19 697,24 €
906	Famille	176 565,42 €	55 184,00 €
908	Aménagement et Services Urbains, Environnement	5 239 101,91 €	878 812,90 €
909	Action Economique	17 275,86 €	0,00 €
917	Opérations sous mandat (dont travaux d’office)	128 878,26 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>14 302 038,10 €</b>	<b>8 812 636,03 €</b>

Le solde de ces restes à réaliser s’établit donc à 5 489 402,07 € en dépenses.

B/ Le solde net de clôture

Il s'établit de la manière suivante :

Excédent antérieur de fonctionnement	3 197 906,84 €
Solde d'exécution de la section de fonctionnement (résultat comptable)	16 145 784,64 €
<b>RÉSULTAT COMPTABLE CUMULÉ</b>	<b>19 343 691,48 € (A)</b>
<i>Solde d'exécution de la section d'investissement</i>	<b>- 10 729 371,58 € (B)</b>
<b>Solde net global de clôture (A-B)</b>	<b>8 614 319,90 €</b>

De ce solde net de clôture, il convient de déduire le solde des restes à réaliser de la section d'investissement, soit 5 489 402,07 €, pour déterminer le résultat disponible de l'exercice 2013 qui s'établit à 3 124 917,83 €.

#### **IV- L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

##### **A/ Analyse de la situation financière selon les critères du réseau d'alerte du Trésor Public.**

Cette analyse permet d'appréhender la situation financière de la commune et les grandes tendances d'évolution.

En raison de la technicité de la matière, il ne semble pas inutile de rappeler quelques définitions :

**Le coefficient d'autofinancement courant** : il est égal à la somme des charges de fonctionnement hors dotations aux amortissements et du remboursement du capital rapportée aux produits de fonctionnement, les opérations comptables relatives aux cessions d'actif n'étant pas prises en compte.

**Le ratio de rigidité des charges structurelles** : il est égal à la somme des charges de personnel, des contingents et participations et des charges d'intérêts rapportée aux produits de fonctionnement hors cessions d'actifs.

**Le surendettement** (*stock de la dette au 31/12 / produits de fonctionnement hors cessions*) : ce ratio est un indicateur de niveau de la dette ramené aux recettes réelles de fonctionnement hors cessions d'actifs.

**Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal** : ce ratio mesure le niveau effectif de la pression fiscale sur les ménages en comparant les produits fiscaux réellement perçus au produit fiscal potentiel de la Commune. Ce niveau de produit fiscal potentiel est obtenu en appliquant aux bases d'imposition brutes de chacune des taxes communales, le taux moyen national de ladite taxe.

**L'effort fiscal** : la prise en compte de la réforme fiscale intervenue en 2010-2011 a modifié en profondeur la définition du potentiel fiscal et du potentiel financier à partir de 2012. Depuis cette réforme fiscale, il y a discontinuité dans le mode de calcul des taux d'imposition moyen par type de taux.

En conséquence, la référence au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal n'est plus pertinente et doit être substituée par la notion d'effort fiscal.



Celui-ci se mesure par le quotient entre :

- d'une part, la somme des produits perçus par la commune et sont groupement intercommunal au titre de la taxe d'habitation (TH), de la taxe sur le foncier bâti (TFB), de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB), de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB), et de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM/REOM),
- d'autre part, les bases brutes de TH, TFB et TFNB multipliées par les taux moyens nationaux et le produit de TAFNB.

### Grille d'analyse de la situation financière de la commune

	<b>NORME INDICATIVE NATIONALE qui doit être</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT</b> (Dépenses fonctionnement - amortissements + remboursement du capital / produits de fonctionnement)	<b>Inférieur à 1</b>	0,98	0,94	0,926	0,948	0,946
<b>RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES</b> (personnel + contingents et participations + charges financières / produits de fonctionnement)	<b>Inférieur à 0,58</b>	0,579	0,572	0,555	0,560	0,553
<b>SURENDETTEMENT</b> (stock de la dette au 31/12 / produits de fonctionnement)	<b>Inférieur à 100 %</b>	65 %	64,6 %	64,5%	64,7%	64,2%
<b>COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL (3 TAXES)</b> (prélèvement effectué /prélèvement selon taux moyens nationaux)	<b>Inférieur à 1</b>	0,983	0,957	0,950	0,918	
<b>EFFORT FISCAL</b>	<b>Moyenne de la strate 1,320</b>					1,117

**On constate que les ratios de la Ville, dans leur ensemble, témoignent de la santé financière de la Commune et connaissent une amélioration tendancielle sur la période.**

► Le coefficient d'autofinancement courant connaît un léger fléchissement depuis 2012, en raison du remboursement de la dette qui est majoré provisoirement par le versement d'acomptes de 3 M€ en 2012 lié à la vente de l'Office du Tourisme et de 3M€ liés à la vente de l'Hôtel de Caumont en 2013, comptabilisés sur le compte 165 (dépôts et cautionnement reçus).

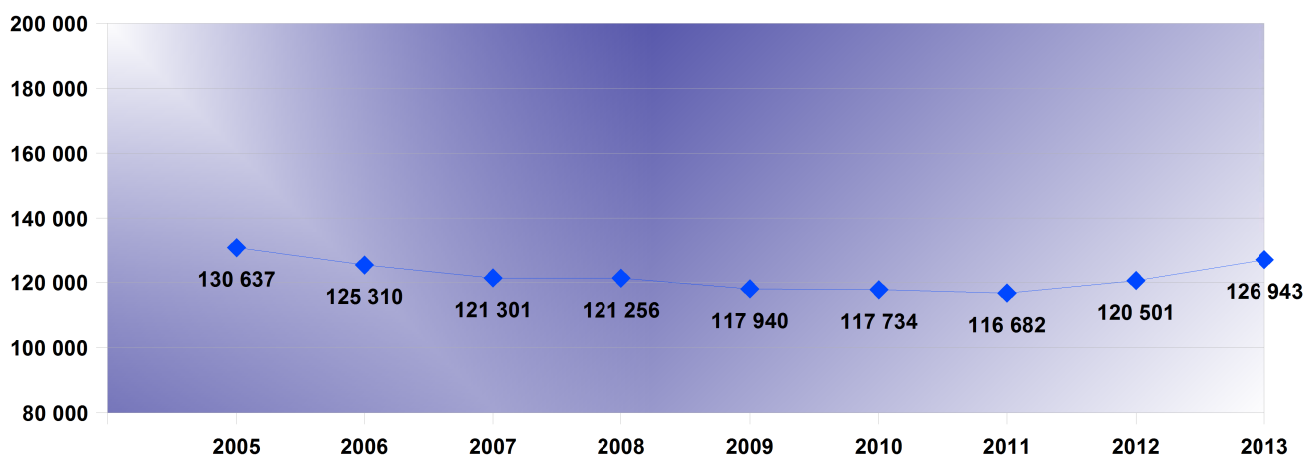
► Le ratio de rigidité des charges structurelles traduit la part des dépenses incompressibles, et notamment les dépenses de personnel, par rapport aux recettes réelles de fonctionnement hors cessions d'actifs. Celui-ci s'est amélioré du fait d'une progression de la masse salariale inférieure à celle des produits de fonctionnement (2,67 % et 3,67 %).

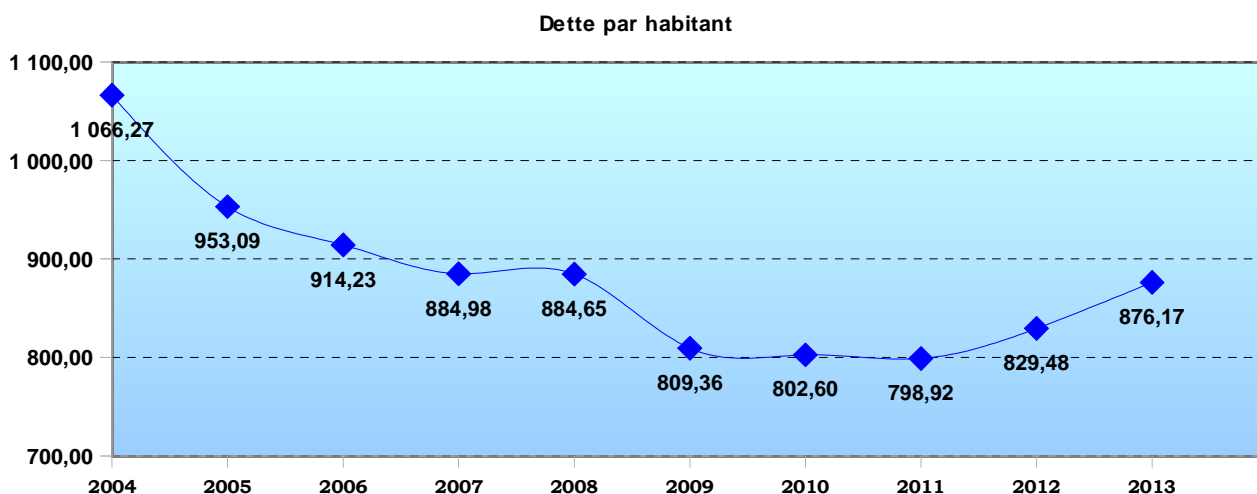
► Le ratio du stock de la dette sur les recettes courantes de fonctionnement (hors cessions d'actifs) reste relativement stable compte tenu des évolutions similaires de ces données.

► Effort fiscal : avec un ratio de 1,117 contre une moyenne de la strate à 1,320, l'effort fiscal demandé aux Aixois est nettement inférieur à la moyenne nationale.

## **B/ Evolution de la dette**

Evolution encours de dette au 31/12 en Milliers d'€uros





En 2013, on peut constater une augmentation de la dette par habitant. Cela est dû à la conjugaison de 2 éléments : d'une part une augmentation de l'encours de dette au 31/12/13, et d'autre part à la poursuite de la baisse du nombre d'habitants ressortant des états INSEE ;

- 2011 : 146 050 habitants, soit - 640 habitants
- 2012 : 145 273 habitants , soit -777 habitants
- 2013 : 144 884 habitants, soit - 389 habitants

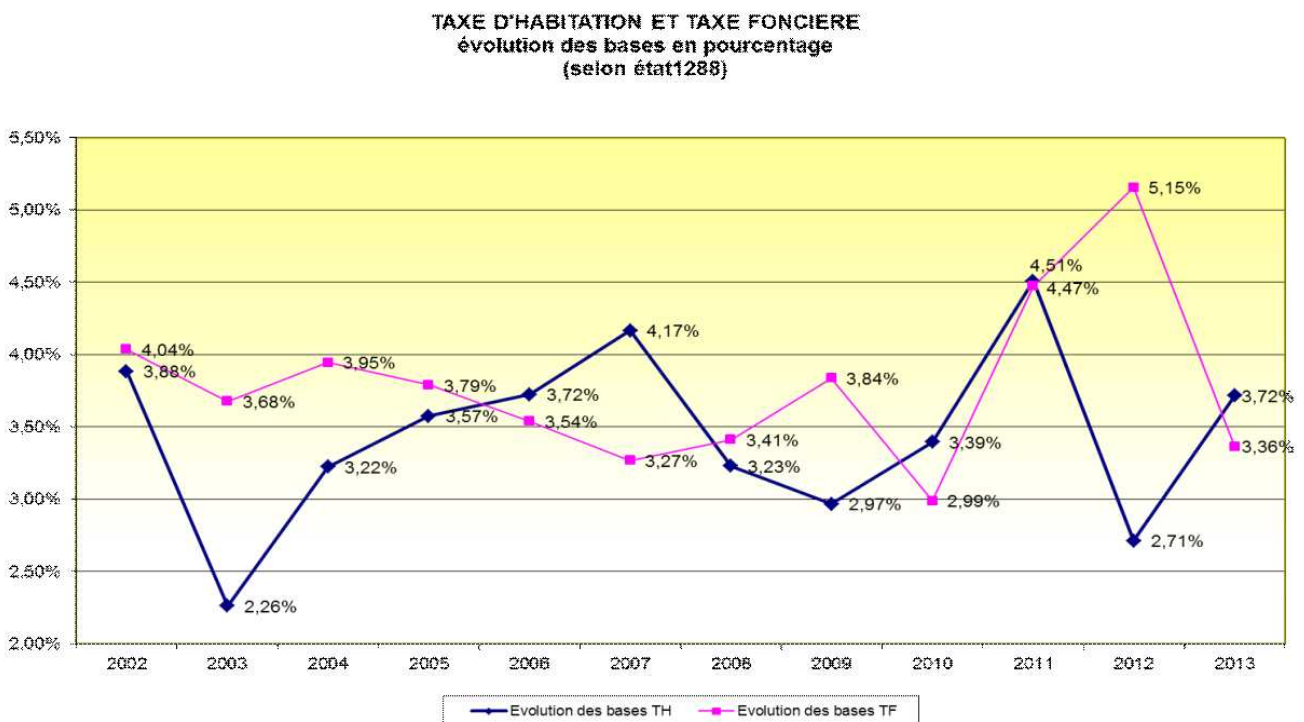
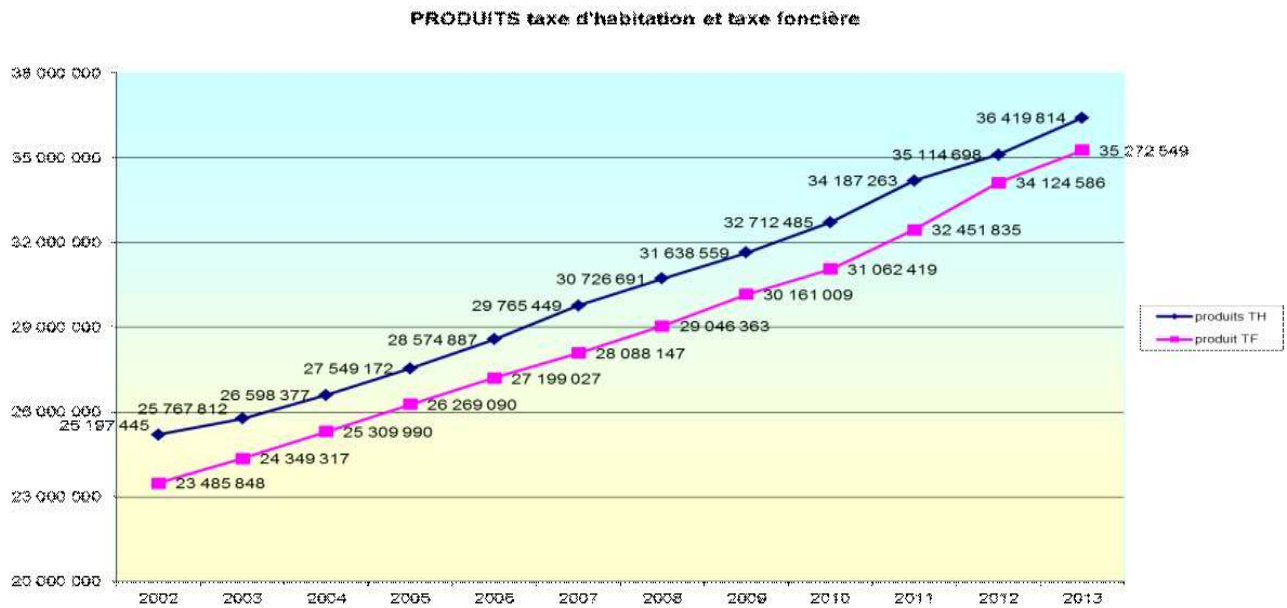
Malgré cela l'encours par habitant de la Ville d'Aix en Provence reste bien inférieur à la moyenne nationale des villes de la même strate : 1 081 €/habitant (données DGCL 2011).

### Encours / épargne brute

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Encours de dette au 31/12</b>	146 151	130 637	125 310	121 301	121 256	117 940	117 734	116 682	120 501	126 943
<b>Epargne brute</b>	22 259	21 119	23 236	20 507	15 404	19 608	21 787	24 910	22 442	22 957
<b>Encours / épargne brute</b>	6,6	6,2	5,4	5,9	7,9	6,0	5,4	4,7	5,4	5,5

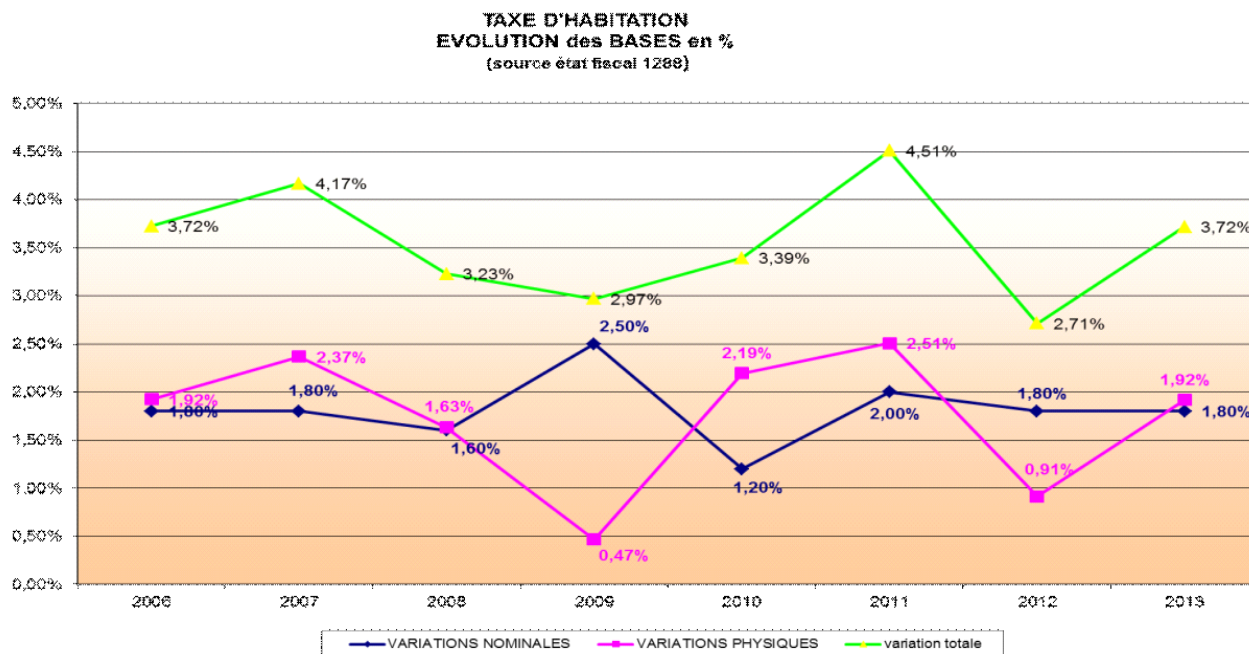
Le ratio encours de dette/épargne brute, appelé aussi capacité de désendettement mesure le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser le stock de la dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute (autofinancement).

## C/ Analyse des bases de la fiscalité



Les 2 graphiques ci-dessus retracent l'évolution de l'assiette fiscale des 2 plus importantes taxes locales (Taxe Foncière et Taxe d'habitation). On peut constater une reprise de la progression de base de TH et une base de Taxe Foncière qui revient à des niveaux moyens habituellement constatés les années précédentes. En effet, la prise en compte dans les bases fiscales de la construction d'un

établissement avec forte valeur locative (1 263 176 €) en 2011, ainsi que l'agrandissement d'un bâtiment réalisé en 2012 pour une valeur locative de 408 800 €, ont contribué à l'augmentation exceptionnelle de ces deux années.



Ce graphique nous démontre la décomposition de l'évolution totale de l'assiette fiscale de la taxe d'habitation, qui est constituée d'une variation physique (base dynamique) et d'une variation nominale découlant de l'application du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases voté par la loi de finance chaque année. Pour 2013, le coefficient est identique à 2012, soit 1,80 %.

Nous constatons que l'augmentation physique de la Taxe d'Habitation avec presque 2 % d'évolution en 2013, a retrouvé son dynamisme.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

**1/ APPROUVER** les opérations comptables

**2/ CONSTATER** l'excédent global de la section

de fonctionnement qui s'élève à :

19 343 691,48 €

**3/ CONSTATER** le déficit de la section

d'investissement qui s'élève à :

10 729 371,58 €

**4/ APPROUVER, par chapitre,** les restes à réaliser

en dépenses qui s'élèvent à :

14 302 038,10 €

**5/ APPROUVER, par chapitre,** les restes à réaliser

en recettes qui s'élèvent à :

8 812 636,03 €

**6/ APPROUVER,** le besoin de financement

de la section d'investissement qui s'élève à :

16 218 773,65 €